

02 | AISNE | VILLERS-COTTERÊTS

CHÂTEAU DE VILLERS-COTTERÊTS
CITÉ INTERNATIONALE DE LA LANGUE FRANÇAISE



**Restauration du pavage
De la cour des offices**

PRO

Rapport de présentation

Février 2026



Olivier WEETS Architecte SARL
Architecte en Chef des Monuments Historiques
21, rue du Calvaire – 92210 SAINT-CLOUD
o.weets@olivierweetsarchitecte.fr

Sommaire

I	PRESENTATION DE L'OPERATION.....	3
II	SYNTHESE DE L'EVOLUTION HISTORIQUE	4
III	UN ESPACE DE REPRESENTATION ET D'ACCES AU LOGIS DU ROI PRESERVE	10
IV	LE PROJET DE 2021	12
V	LE PAVAGE DE LA COUR D'HONNEUR.....	13
VI	DESCRIPTIF DES TRAVAUX	15
VII	DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE.....	17

I PRESENTATION DE L'OPERATION

L'installation du CILF dans le château de VILLERS COTTERETS a intégré également les communs et l'ensemble des cours du château comprises dans l'emprise de l'ancienne clôture d'enfermement du dépôt de mendicité. Parmi celles-ci, la cour d'honneur occupe une place centrale car constituant historiquement l'accès principal, la séquence d'honneur, au logis du roi.

Or, le constat est fait aujourd'hui *d'une dégradation des revêtements des sols en terre* stabilisée de la cour, due à l'importance de la fréquentation du public et au passage d'engins. Des contraintes financières avaient nécessité de modifier le projet initial. Le revêtement en pavés de la cour avait abandonné au profit du revêtement actuel.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante, tant en termes de présentation du monument que de confort du public.

Rappelons que la mise en œuvre d'un pavage de la cour avait initialement été retenue car ce type de revêtement était historiquement attesté, notamment à la fin du 19^e siècle, à une époque où l'environnement bâti était déjà celui que nous connaissons aujourd'hui. La répartition entre parterres végétal et revêtement minéral était différente mais il est intéressant de noter que le choix d'un revêtement pavé paraissait avoir été dicté par le nombre important de pensionnaires à cette période de la vie du château.

Le projet consiste donc à *mettre en œuvre le projet initial* en pavant partiellement les sols de la cour d'honneur..

Les zones concernées sont les surfaces les plus dégradées, soit l'allée centrale et l'esplanade devant la façade sud du logis. Ce projet avait fait l'objet d'un avis favorable de la DRAC et ne nécessitera pas .de nouvel avis (hormis si la pavage des allées secondaires, non prévu à l'origine, est retenu)

Sont également prévues 2 PSE :

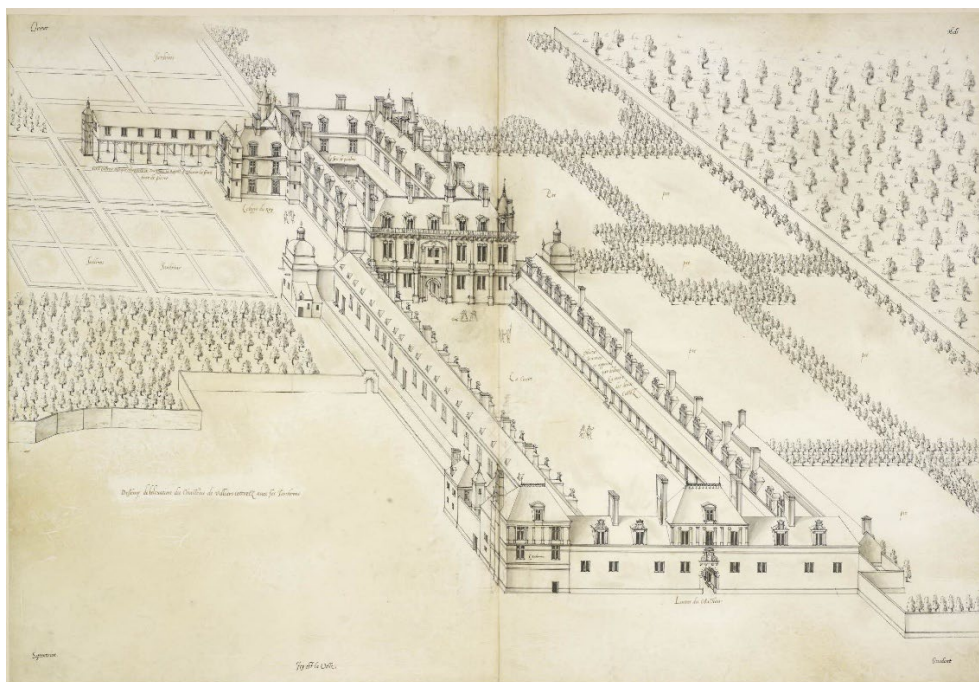
- *PSE 1* : Le pavage des allées secondaires longeant les façades des 3 ailes des communs et les allées transversales séparant les parterres. Les travaux comprennent les compléments de réseaux et de caniveaux.
- *PSE 2* : la création de revers pavés en pied des 3 façades du bâtiment dit séchoir, qui n'étaient pas prévues, la façade côté cour des offices étant déjà intégrée dans le projet initial.
-

Ces travaux de pavage permettront non seulement d'assurer une *bonne tenue des revêtements de sol* mais participeront également à *la mise en valeur du monument*, grâce à l'utilisation d'un matériau traditionnel et de grande qualité, qui a, par ailleurs, déjà été mis en œuvre précédemment lors de l'aménagement de la fin du 19^e siècle évoqué ci-dessus.

Les préoccupations liées au confort du public, sont également prise en compte, par la création de cheminements PMR en pavés sciés sur l'axe de l'allée centrale et de l'esplanade nord de la cour, ainsi que sur le cheminement conduisant à l'entrée de l'auditorium par la cour des offices.

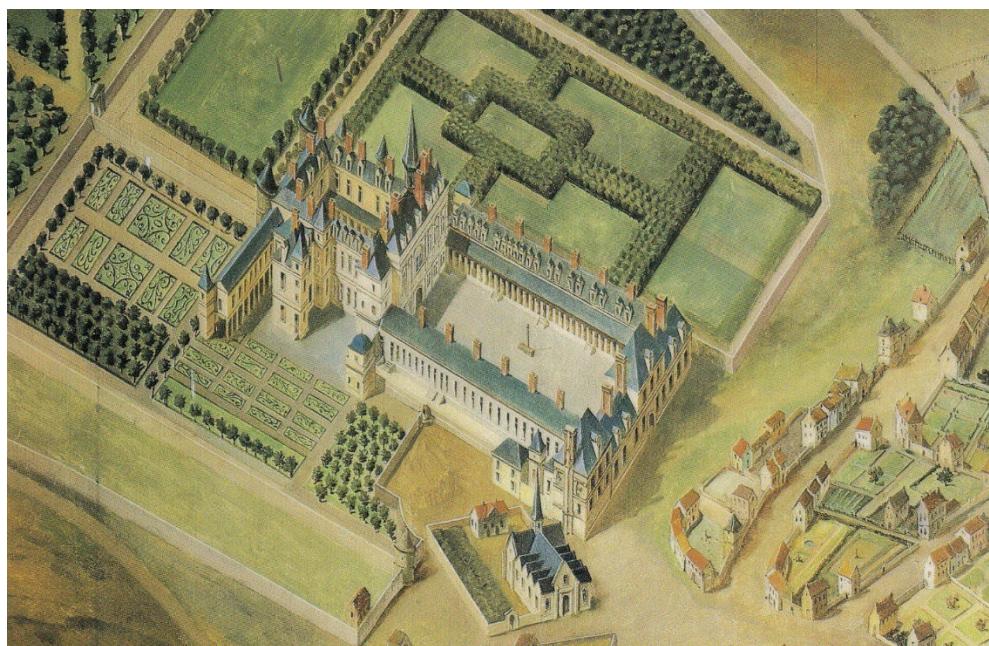
II SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE

L'historique du monument avait fait d'une étude documentaire aussi exhaustive que le permettait l'accès aux archives connues, réalisée par le cabinet GRAHAL lors de la phase diagnostic des études du projet de restauration du château.



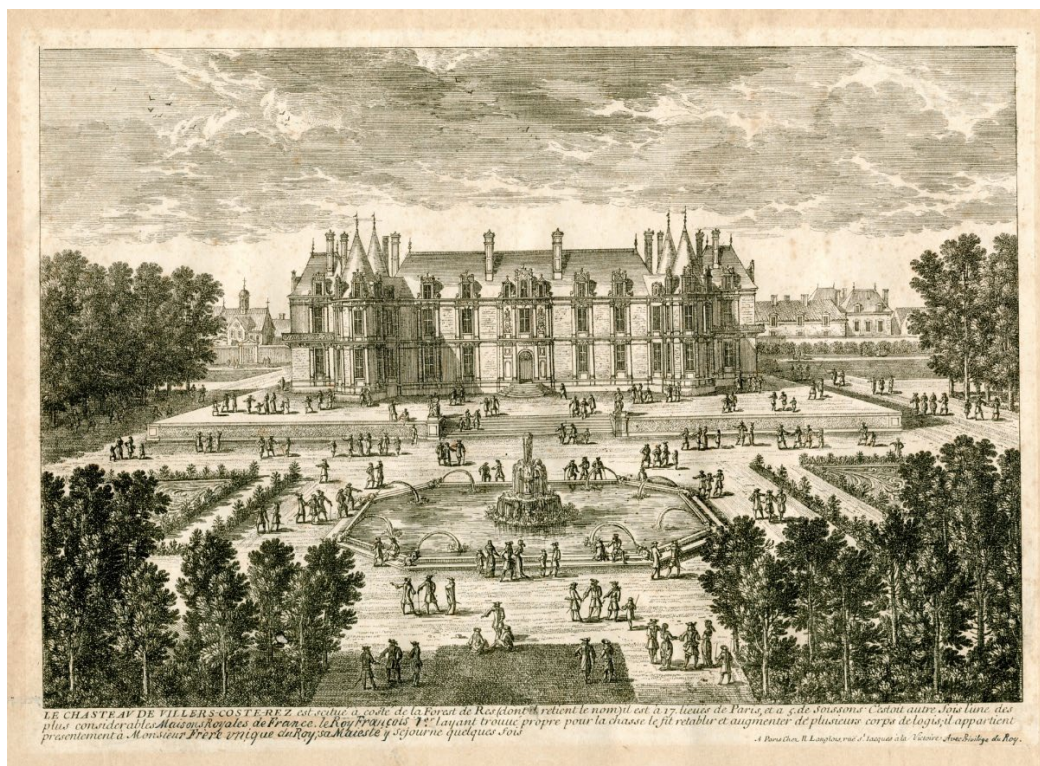
1570/ 1579 : Vue à vol d'oiseau du domaine: Jacques-Androuet du Cerceau

La cour des offices est entièrement minérale (avec une galerie périphérique)
Le Grand bosquet est séparé de l'aile Est des offices par le passage actuel :
Son emprise est plus importante qu'aujourd'hui.



1604/ 1608 : vue à vol d'oiseau Louis Poisson/

Modifications à la marge de l'état précédent : la composition est conservée dans ses grandes lignes.



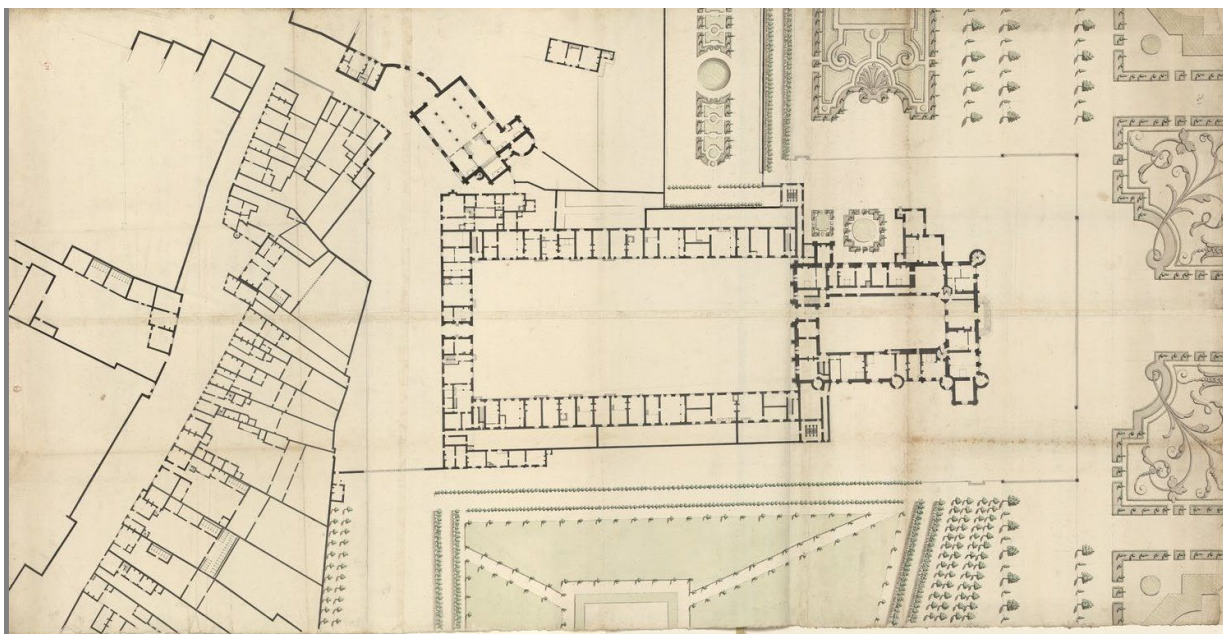
Vers 1670/ 1680 : vue de la façade de l'aile nord et du parc Gabriel Perelle

Le parc est attribuée au jardinier de Louis XIV, André Le Nôtre

Les grandes lignes du parc actuel sont en place.

Sa composition est symétrique et axée sur la travée centrale du logis.

Le rond d'eau existe toujours, ainsi que les emplacements des parterres et des boulingrins, ainsi que l'allée royale qui se poursuit jusqu'à l'horizon.



1690 : plan du château- Jules-Hardonin Mansart architecte

La géométrie de la cour des offices reste inchangée, si ce n'est la disparition de la galerie périphérique et son sol surélevé.

Aucune division en parterres n'est observable.

Le puits central a disparu

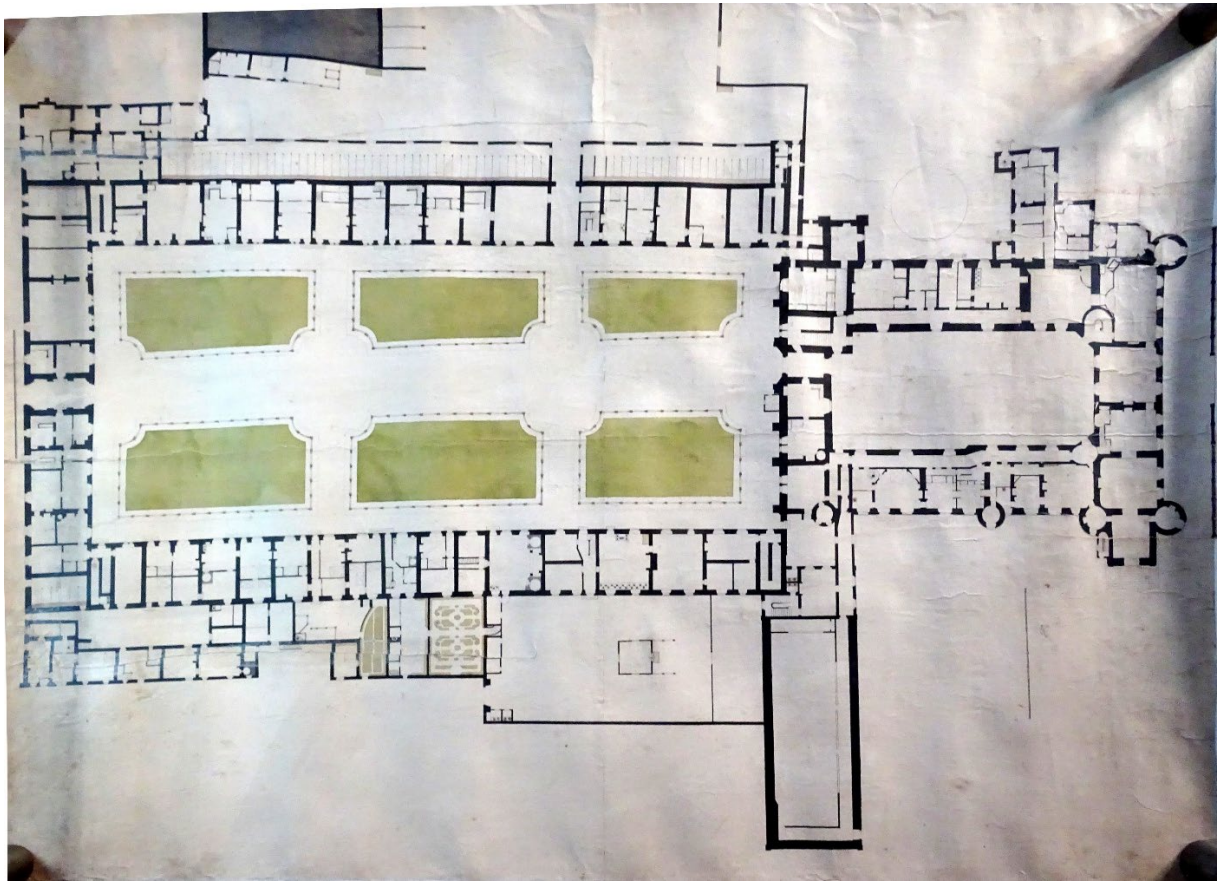
Les accès à la cour et au logis sont les mêmes

Changement radical dans la composition du parc et dans son rapport au château :

Ouverture du château vers le parc, unification de la composition autour d'un axe central

Déplacement de l'accès au parc du logis désormais implanté sur l'axe central/

Mise en place de la grande terrasse autour du logis, réorganisation des espaces autour de celle-ci, notamment à l'ouest (ancien jardin du roi)



1762 : plan de la cour et du logis- Henri Piette architecte

Grande campagne de travaux entre 1752 et 1785

Modification de la cour des offices, désormais dotée de parterres de type tapis verts.

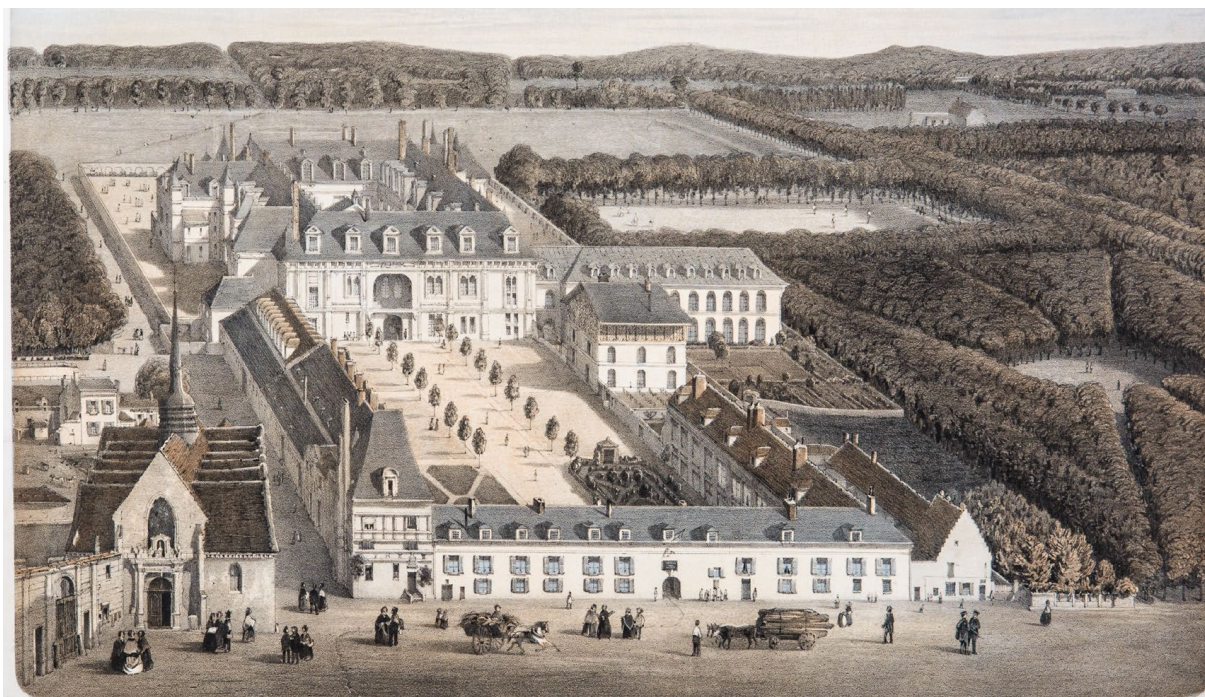
L'allée centrale présente un désaxement, afin de rattraper le défaut d'alignement entre l'entrée sud de la cour

et l'entrée du logis

« Colonisation des espaces en arrière de l'aile est par des constructions annexes et des courettes.

Création du nouveau jeu de paume, empiétant sur le grand bosquet

Création des écuries adossées à l'aile ouest, et d'un passage les mettant en communication avec la cour.



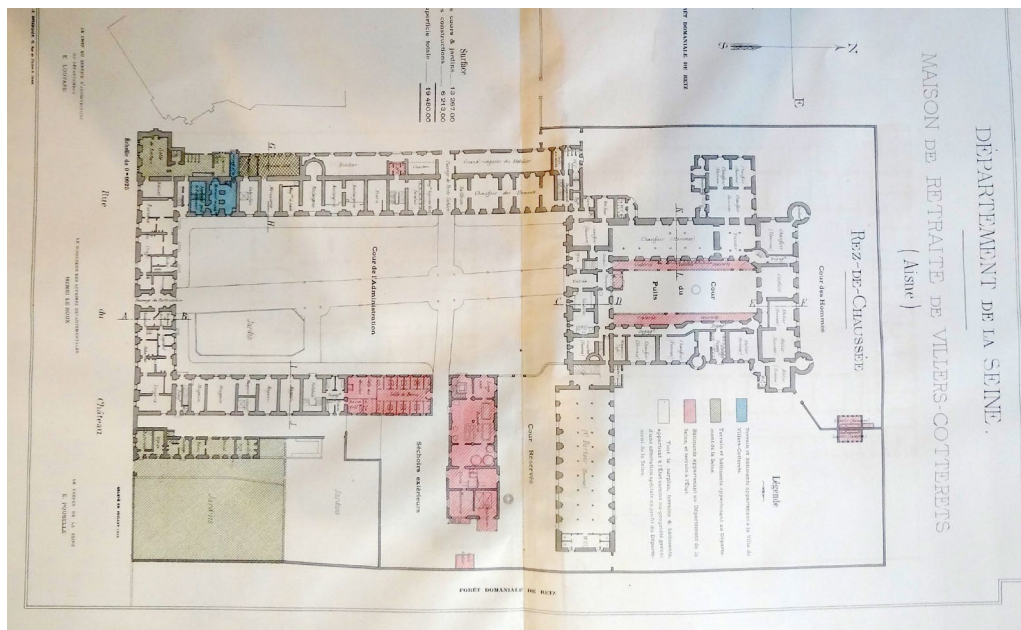
1846/ Vue à vol d'oiseau- Eugène Noury dessinateur

Effondrement de la partie nord de l'aile est en 1807, plusieurs travées de l'aile ouest sont également reconstruites avec un parement entièrement en pierre de taille.

Aménagement en 1811 des ailes des offices en dortoirs et ateliers- Etienne-Hippolyte Godde Architecte

Construction entre 1846 et 1850 de la buanderie- séchoir dans le style néoclassique de l'époque, implantation du bâtiment à l'alignement de l'aile mais perpendiculairement à celle-ci—Jean-François Ménager Architecte

Les quatre parterres nord ont disparu, seuls les deux parterres sud sont conservés. La cour retrouve un aspect essentiellement minéral, l'allée centrale est bordée par 2 rangées d'arbre.



Grande campagne de travaux entre 1883 (fin du dépôt de mendicité) et 1900.

Décennie 1880 : reconstruction, plus ou moins à l'identique, d'une partie des travées effondrées de l'aile Est, pour répondre à l'accroissement du nombre de pensionnaires.

1885 environ : restauration du pavillon de l'auditoire:

1890 : refonte en profondeur de l'aile sud, qui perd son, comble et son pavillon d'entrée du 16^e siècle, l'aile est traitée dans un style néoclassique.

1898/1900 : Construction du bâtiment des cuisines, dans une architecture rationaliste - Anthonin Durand architecte

La cour des offices retrouve ses parterres dès 1883, qui sont plutôt de simples tapis verts (plan A. Alphand, directeur des travaux) et l'allée centrale plantée est conservée. Les deux parterres sud, qui ont été conservés depuis les années 1840, sont traités comme des parterres ornementaux, avec un dessin assez libre inspiré de dessins de parterres classiques. Leur centre est orné d'un buste (le Dr H. Vendrand pour le parterres sud-est).

Les allées sont pavées.

Le XXe SIECLE

Le château est transformé en hôpital militaire durant la première guerre mondiale, il sort quasiment sans dommage du conflit.

Aucune modification significative n'est à noter pour la période.

La maison de retraite ferme un 1984.

III UN ESPACE DE REPRESENTATION ET D'ACCES AU LOGIS DU ROI PRESERVE

Une grande continuité dans le traitement de la cour depuis le 18^e siècle

La cour des offices est restée inchangée depuis le 16^e siècle, dans ses dimensions.

C'est également, presque, le cas pour *les bâtiments des communs qui la bordent*. Seule la partie nord de l'aile Est, effondrée en 1808, a disparu. Cette partie manquante a d'ailleurs été en partie reconstruite en deux temps : par l'édification du séchoir en 1846 qui, s'il ne respecte pas l'architecture d'origine reprend néanmoins l'alignement et la hauteur à l'arase de l'aile encore en place.

Le traitement des sols a évolué mais les dispositions actuelles remontent pour l'essentiel au 18^e siècle.

- La cour semble avoir reçu *un traitement complètement minéral*, au moins jusqu'à la fin du 17^e siècle, date à laquelle elle a perdu sa galerie périphérique.
- En revanche, les plans généraux du 18^e siècle, qui ne sont pas antérieurs à la décennie 1760/ 1770 montrent *une division en six parterres qui perdurera jusqu'à aujourd'hui* (même si elle parut pratiquement disparaître temporairement à la fin du 19^e siècle/ début du 20^e siècle). Les 6 parterres reçurent un traitement identique : chaque parterre était alors constitué d'un tapis vert encadré par ce qui semble être une balustrade posée sur une bordure périphérique, dont le revêtement pourrait avoir été un pavage. Ce parti, contraire à la tradition qui voulait que les cours de communs soient entièrement minérales, s'explique peut-être par le caractère particulièrement monumental de la cour, qui aurait incité le Duc à souhaité un traitement plus qualitatif de cet espace, et l'absence de séquence d'honneur depuis la ville.

La perte de l'unité architecturale d'origine au 19^e siècle

Le manque d'entretien de la période ayant suivi la révolution a eu comme conséquence, notamment, l'effondrement de la partie nord de l'aile Est des communs. Cette brèche a été partiellement occupée par un séchoir qui, s'il a respecté l'alignement de la façade est existante, n'en a repris ni la volumétrie ni le vocabulaire architectural. C'est un bâtiment de à l'architecture très sobre, néo-classique et fonctionnelle (avec son niveau supérieur doté de ventelles en bois), caractéristique de son époque de construction.

L'unité de la composition était rompue, même si la partie centrale de l'aile sera également reconstruite mais, cette fois-ci, dans le style des bâtiments du 16^e siècle, ce qui en fait une construction néo-renaissance, proche de la restitution, assez réussie.

Un traitement paysager à la fin du 19^e siècle

Sur la base de la division de la cour en six parties, un *aménagement spécifique est créé à la fin du 19^e siècle*, qui apparaît sur les plans de 1900 et de 1908. *Les deux parterres sud* seuls sont conservés et sont traités comme des parterres ornementaux, dont le dessin très Troisième république représente un compromis entre un parterre classique et un parterre anglais, et non comme de simples tapis verts. Au centre de chacun de ces deux parterres trône un buste sur un socle. *Les autres parterres* sont conservés mais sans traitement particulier de leur bordure. *L'allée centrale* est bordée de part et d'autre par une rangée d'arbustes (dont l'essence n'est pas précisée), l'accès à l'ancien logis est ainsi mis en valeur. *Toutes allées sont pavées* et les pieds de façade sont dotés de trottoirs. Ce revêtement de sol, nécessaire pour un *lieu fréquenté quotidiennement par des centaines de pensionnaires*, est un peu antinomique avec les parterres végétaux.

Ce traitement paysager de la cour ne durera pas. En revanche, la division en les six parterres du 18^e siècle, qui avait survécu, sera là encore conservée, avec des aménagements qui sont un compromis entre les parterres d'origine et l'état du 19^e siècle. Une nouvelle division se met en place, entre les quatre parterres sud, qui reçoivent à nouveau un traitement homogène et végétal (avec des bordures de buis) et la partie nord qui est traitée comme un espace minéral.

Cette variation sur un canevas vieux de deux siècles prend en compte la nouvelle organisation du bâti, qui s'est esquissée au siècle précédent, avec un espace végétalisé au sud et minéral au nord, séparés par un axe transversal (et perpendiculaire à l'allée centrale nord-sud reliant l'ancien passage des écuries à l'ouest et celui séparant le séchoir de l'aile Est des offices.

Notons cependant que ce parti présente la curieuse particularité de « retourner » la hiérarchie des espaces, avec les parterres les plus soignés du côté de l'aile sud des communs, à l'opposé du logis, et les parterres les plus simples (ainsi que l'allée plantée) au nord. Ce choix curieux s'explique par l'inversion du statut des espaces habités : l'aile sud est réservée à l'appartement du directeur et aux logements et bureaux de l'administration tandis que le logis est affecté aux pensionnaires.

IV LE PROJET DE 2021

Le choix du parti de restauration

Trois partis étaient envisageables :

- Soit la restitution de l'état du 18^e, qui est celui qui a été retenu comme état de référence pour le logis, mais l'environnement bâti avait été bouleversé au 19^e siècle, ce qui n'était pas le cas de ce dernier.
- Soit l'état de la fin du 19^e siècle, cohérent avec son environnement bâti, mais n'a duré que peu de temps et a été remplacé assez rapidement par un parti qui a repris, en le simplifiant, le parti du 18^e siècle
- Soit un état nouveau, respectant les grandes lignes de la composition qui a structuré l'espace de la cour depuis la 2^e moitié du 18^e siècle, et s'inspirant des dispositions anciennes (traitement des parterres et des allées) mais qui prenait en compte les exigences du fonctionnement du nouvel équipement culturel, le CILF.
 - o Une fréquentation importante de la cour
 - o La prise en compte de l'obligation réglementaire de créer une voie pompier longeant la façade sud du logis, qui imposait de laisser un vaste espace devant ce dernier, espace également souhaitable comme extension l'extérieur au sud du logis pour des manifestations diverses.
 - o Conserver libres les axes de circulation transversaux dans cette même partie nord de la cour

Le 3^e parti a finalement été proposé et retenu. Ses dispositions sont les suivantes :

- Le dessin des quatre parterres sud, datant du 18^e siècle et conservé jusqu'à nos jours, a été repris mais leur traitement a été simplifié pour des raisons pratiques et financières. Le détail de ces parterres était, par ailleurs, imparfaitement connu.
- L'espace correspondant aux deux anciens parterres nord resterait minéral.
- Les voies principales devaient être pavées (avec des circulations PMR en pavés sciés), et les circulations secondaires, moins sollicitées
- Les allées secondaires, moins sollicitées en termes de fréquentation, devaient être gravillonnées. L'ensemble des circulations a finalement été gravillonné, avec de simples fils d'eau en pavés doté d'avaloirs.

Ce parti est compatible avec les exigences en matière de circulation et d'accès pompier, tout en ménageant une esplanade au sud du logis, propice aux manifestations culturelles ou festives, dégagant un espace bien exposé avec comme « fond de scène » la belle façade renaissance du logis. Ce parti est celui qui concilie le mieux souci qualitatif, respect de l'esprit du château et exigences en matière de sécurité contre l'incendie et de fonctionnement

V LE PAVAGE DE LA COUR D'HONNEUR

Le pavage de la cour : une nécessité fonctionnelle, une plus-value architecturale

Les raisons justifiant le projet ont été rappelées en introduction. Le sol en terre stabilisée, couramment utilisé pour le traitement des circulations dans les monuments historiques, en raison de son caractère naturel et traditionnel, cependant été retenu ici pour des raisons financières, qui avaient conduit à écarter l'utilisation de pavés, plus résistants et mieux adaptés à une forte fréquentation et au passage d'engins lourds (camions de pompier). Le calendrier serré des travaux, lié à l'ouverture du CILF, avait nécessité d'adopter cette solution d'attente.

Les parties conservées / un projet non modifié sur le fond

Le dessin général et la répartition entre revêtement minéral et revêtement végétal reste inchangé. Les quatre parterres traités en tapis vert sont conservés.

Pour les parties minérales, les surfaces de récupération et d'évacuation des eaux de pluie, ont été traitées en pavés. Il s'agit des fils d'eau bordant l'allée centrale et l'esplanade implantée devant la façade sud du logis. Ces fils d'eau sont dotés d'avaloirs rejetant les eaux dans le réseau d'évacuation enterré. Ces parties déjà pavées seront également conservées.

Il en est de même pour tous les réseaux enterrés courant sous la cour (EP, AEP, EU et EV, électricité..), ces derniers, dont une grande partie est logée dans un collecteur passant sous l'allée centrale, seront protégés lors des travaux de pavage.

L'éclairage actuel, mis en place dans la cour, ne sera pas, non plus, impacté par le projet.

Le projet / les adaptations des sols et des réseaux au nouveau revêtement

Les travaux préparatoires / les travaux de VRD

La pose de pavage imposera la démolition du revêtement existant et un terrassement à – 0.80 m de profondeur, sur les parties véhicules légers et -0.85 m sur les parties voie pompier, ainsi que la mise en place d'une nouvelle sous-couche sous le revêtement pavé.

Le nouveau revêtement nécessitera également la création de nouveau avaloirs et leur raccordement au réseau existant. Les fils d'eau étant gravitaires, un point et une mise à la côte des regards existants sera à prévoir pour intégrer ces nouvelles canalisations.

Les travaux de pavage / nature et pose des pavés

Les pavés seront pour partie des pavés de récupération du site, et pour partie des pavés neufs. Un tri des pavés réutilisables parmi les pavés conservés sera fait en début de chantier.

Les pavés seront en grès. Leur module et leur pose seront identiques à ceux déjà en place. Leur finition sera traditionnelle. Cependant, afin d'être en conformité avec les normes d'accessibilité, une bande de pavés sciés sera mise en œuvre en partie centrale, entre l'entrée sud de la cour et celle du logis. Le calepin de pose devra suivre celui figurant sur les plans annexés dossier. Les niveaux de sol finis resteront inchangés, afin de permettre un raccordement parfait avec les ouvrages conservés.

Leur pose se fera sur lit de sable grave traité ou mortier maigre. Ils seront posés et scellés avec un mortier de chaux hydraulique. Les joints feront l'objet d'essais de rendu, ils devront s'harmoniser avec ceux déjà en œuvre.

Le phasage des travaux, la prise en compte du fonctionnement du CILF pendant la durée chantier

Le phasage

Dans le cas où il serait nécessaire de réaliser successivement les travaux de la solution de base et ceux des PSE 1 et 2, la logique de chantier impose de réaliser les allées secondaires (contre les façades des ailes des communs) et les allées transversales séparant les parterres, avant de réaliser l'allée centrale et l'esplanade nord devant la façade sud du logis.

Cependant, afin de limiter le temps du déroulement du chantier, le calendrier propose de réaliser en parallèle l'ensemble des prestations.

Les accès au CILF durant le chantier

L'accès des visiteurs au CILF nécessitera quelques aménagements, qui imposent d'affiner le phasage évoqué ci-dessus :

- Les sols situés à proximité de l'entrée sud et du logis devront être réalisées, autant que faire se peut, en dehors des heures d'ouverture au public, car elles devront être fermées à la circulation. Les surfaces de sol concernées par ces travaux sont assez limitées. Les durées d'intervention pourront être assez courtes, de l'ordre d'un à deux jours par accès. Ce point sera à préciser avec l'entreprise adjudicataire.
- La circulation du public pendant le pavage de l'allée centrale, nécessitera de créer une circulation provisoire parallèle à l'allée, implantée sur deux des parterres, avec des protections au sol, compatibles avec un cheminement PMR.

VI DESCRIPTIF DES TRAVAUX

LOT 1 MACONNERIE / PAVAGE /VRD

VOLET 01

Allée centrale et esplanade nord

- Installations de chantier
 - o Bungalows
 - Base-vie
 - Sanitaire, réfectoire, bureau
 - o Cloture de chantier
 - o Alarme anti-intrusion, vidéo-surveillance
- Transport retour des pavés conservés, tri pour réemploi
- Fourniture de pavés neufs
- F & p de pavés neufs et anciens sur lit de pose, cis retaille de pavés anciens pour mise aux bonnes dimensions
- Façon de fil d'eau
- Intégration d'éléments divers
-

VOLET 02 VRD

- Constat d'huissier avant travaux

Travaux préparatoires

- Repérage et relevé géomètre des réseaux mis à jour, **neutralisation des réseaux**
- Dépose des mobiliers sous l'emprise des travaux (luminaires encastrés, bornes, totems), repose en fin de chantier, protection des ouvrages existants.

Démolition et terrassement

- Travaux sous la surveillance du SRA
- Décapage du revêtement en terre stabilisée /gravillons
- Démolition de la sous-couche à -0.m 80 et à -0m85
- Terrassement et préparation du fond de forme, cis reprofilage, compactage et vérification de la portance par essais à la plaque

Structure du fond de forme

- Réalisation d'une nouvelle sous-couche, cis géotextile en fond de forme, grave calibrée, mise à la côte / profilage pour la pose des pavés.
- Performance minimale de la PST. EVsup. 50 MPa (PF2)
 - o Voie pompier :
 - Résistance au poinçonnement de 80KN / cm2 sur une surface de 0.20 cm2
 - Réalisation d'une grave ciment, ep. 20 cm sous la voie pompier

Réseaux

- Passage caméras et mise à la côte des regards, chambres de tirage, bouche à clef, existants et créés

- Purge et démolition partielle de réseaux existants
- Protection des réseaux existants conservés
- F & p de complément de réseau enterré d'évacuation des EP
 - o Sablage du fond de fouille 10 cm
 - o F & p de canalisations PVC CE16 DN 200 ou 250
 - o Enrobage des réseaux en sable,
 - o Grillage avertisseur à 30 cm au-dessus des réseaux
 - o Remblaiement en GNT 0/80
- Mise à la côte des regards existants
- F & p de nouveaux regards, modèle dito existants
- Passage caméras et essais
- Raccordements provisoires des réseaux en service découverts à l'avancement des travaux
- Point sur les réseaux AEP, électricité et éclairage
- Repliement de chantier
- Evacuation des gravats aux DP

VII DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE



Vue générale depuis l'entrée vers le logis



Vue générale depuis le logis vers l'entrée du château



Flaches sur l'esplanade, dégradation de l'état de surface du à la circulation de véhicules et à la fréquentation





Détail de la jonction revers pavé/ terre stabilisée



Vue de l'allée latérale longeant l'aile ouest